

Le programme Life +

Grâce au financement obtenu de l'Union européenne dans le cadre de son programme Life +, l'éclairage public de Le Mans Métropole a pu bénéficier de démarches innovantes et respectueuses de l'environnement. Ce vaste plan d'action s'est déroulé sur cinq ans.

Page modifiée le lundi 30 décembre 2019 • Données Ville du Mans

Contexte



© Ville du Mans

L'augmentation de la production d'électricité, l'offre en matériels et la demande accrue de sécurité ont conduit à développer fortement l'éclairage urbain et périurbain dans la 2e moitié du XXe siècle.

L'éclairage public a des conséquences environnementales.

- Il contribue à l'effet de serre par l'électricité qu'il consomme. L'éclairage public consommait l'équivalent de la production de 1700 tonnes de CO2 par an.
- Il crée une pollution lumineuse, qui a des impacts sur le ciel nocturne. La pollution est renforcée par un éclairage non ciblé, dont la lumière se diffuse dans tous les sens.

Projet

Chaque année, la commission européenne lance un appel à projets d'encourager les démarches innovantes et respectueuses de l'environnement. Le Mans Métropole a soumis le projet Urban light plan, qui a été retenu.

Prendrez-vous un cookie ?

Ce site utilise des traceurs, aussi appelés cookies. Certains sont essentiels à son fonctionnement, d'autres servent à mesurer son audience. Vous pouvez consentir au dépôt des traceurs facultatifs de votre choix sur votre équipement, refuser tous les traceurs facultatifs ou tout accepter. Votre décision sera enregistrée pour une durée d'un an mais vous pourrez changer d'avis à tout moment via le lien "Cookies" présent en bas de page. [En savoir plus](#)

Personnaliser

Refuser

Accepter

Le programme Life + - Ville du Mans

Il s'agissait d'un **programme de gestion innovante et durable de l'éclairage public**, comportant deux objectifs principaux.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique,
- lutter contre la pollution lumineuse et ses effets sur l'environnement.

Le projet Urban light plan a été développé sur cinq années, de 2011 à 2016.

Actions

Les actions innovantes mises en place se sont déclinées **autour de trois axes**.

- La création d'outils de suivi et d'évaluation des données relatives à l'éclairage public,
- la mise en œuvre de procédés techniques de modernisation et de gestion de l'éclairage public,
- le développement d'actions de communication et de sensibilisation en lien avec différents partenaires.

Procédés techniques



© Ville du Mans

Différentes solutions techniques ont permis de réduire rapidement et durablement la consommation d'énergie et la pollution lumineuse de l'éclairage public.

Remplacement

4700 lanternes ont été remplacées. Les nouveaux systèmes ont une puissance moindre, qui permet un gain énergétique minimum de 30 % par point lumineux, allant jusqu'à 75 % avec la technologie LED. Les lanternes installées diffusent la lumière de façon ciblée, sur les zones utiles, et réduisent le halo lumineux. Les lanternes en forme de boule ont notamment été retirées.

Abaissement de puissance

Dans certaines zones, le besoin d'éclairage n'est pas le même pendant toute la nuit. Après analyse, la puissance de plus de 4000 lanternes a été abaissée entre 22 h 30 et 6 h 30, pour adapter l'intensité de la lumière au besoin réel.

Extinction

Le programme Life + - Ville du Mans

Dans 12 des communes de Le Mans Métropole, l'éclairage public a été totalement ou partiellement éteint à certains horaires. 6400 points lumineux sont concernés, dans des lotissements en particulier.

Aides

Le montant total du programme de Le Mans Métropole s'est élevé à 5 M€.

Il a bénéficié de deux aides financières.

- Une **subvention européenne de 1,1 M€**,
- un cofinancement régional de 473 000 €.

40%

de baisse

C'est la réduction de la consommation électrique des zones traitées.



Illuminations

Au Mans, la totalité des décors lumineux de fin d'année a été remplacée dans le cadre du projet Urban light plan. Les nouvelles illuminations consomment 80 % d'électricité de moins que les précédentes.



© Ville du Mans